

	Num de ligne	Eléments	Barème 2025	Informations complémentaires	Points
Expérience et parcours professionnel	1	Ancienneté Générale de Service au 31/12/2024	6 points + 3 points par année d'ancienneté et 3/12 ^e de point par mois d'ancienneté et 3/360 ^e de point par jour d'ancienneté	-le temps partiel compte comme un temps plein. -AGS au 01/09/24 visible sur I-Prof => Dossier => Anciennetés.	
	2	Echelon au 31/08/2024 (PES : au 1/09/2024)	7 points = échelon de 1 à 5 CN 8 points = échelon 6, 7 et 8 CN 9 points = échelon 9 et 10 CN ; 2 et 3 HC 10 points = échelon 11 CN ; 4 et 5 HC ; 2 et 3 CE 11 points = échelon 6 et 7 HC ; 4 et 5 CE	-Echelon visible sur I-Prof => Dossier => Synthèse => Votre situation administrative. -Grade : CN = Classe Normale HC = Hors Classe CE = Classe Exceptionnelle	
	3	Stabilité sur un poste à titre définitif (dont 2024-2025)	9 points pour 3 ans 12 points pour 4 ans 15 points pour 5 ans ou plus	Les périodes de congé parental sont déduites du calcul de l'ancienneté de poste.	
	4	Caractère répété de la demande – vœu préférentiel	6 points pour la 1 ^{ère} année puis 1 point par an dans la limite de 10 points sur le vœu n°1 (poste précis sur une école et poste de TS) formulé à l'identique du mouvement précédent (à partir de 2019) pour les candidats dont le 1 ^{er} vœu n'a pas pu être satisfait lors du mouvement précédent.		
	5	Education prioritaire 5 ans <u>en continu</u> (dont 2024-2025) sur une ou des écoles en zone violence, REP ou REP+	30 points	=> Entrants par mouvement inter 2025 : complétez la fiche d'observations dématérialisée -Les périodes de congé parental sont déduites du calcul de l'ancienneté de poste. -Liste des écoles en éducation prioritaire de HG (cf annexe circulaire) -Pas d'école en dispositif CLA en HG.	
	6	Mesure de Carte Scolaire (poste supprimé)	15 points uniquement sur les vœux qui porteront sur la même nature de poste que celui objet de la MCS.	=> MCS de juin 2023 à fév 2025 : Complétez la fiche d'observations Notre article : https://sections.se-unsa.org/31/spip.php?article2572	
	7	Poste sensible : ITEP	6 points par an quelle que soit la modalité d'affectation (à concurrence de 30 points)	=> Complétez la fiche d'observations Les périodes de congé parental sont déduites du calcul de l'ancienneté de poste.	
situation familiale	8	Enfant	1 point par enfant (à naître et vivant à charge de moins de 18 ans au 31/08/2025)	=>Enfant à naître : Complétez la fiche d'observations. Enfants à charge : Vérifiez qu'ils soient bien enregistrés dans I-Prof. Dans la limite de 7 points.	
	9	Rapprochement de conjoint (RC) OU	6 points (forfait) + 2 points par an de séparation. Dans la limite de 12 points. Si la distance entre l'école d'affectation actuelle et la résidence professionnelle du conjoint est = ou > à 15 km aller. PAS de distance pour les PES et les entrants.	=> Complétez la fiche d'observations, joindre l'attestation employeur du conjoint. - Valable uniquement sur les vœux précis, classés de manière consécutive, qui concernent <u>la commune de résidence professionnelle du conjoint.</u> - Conjoint travaillant dans un département limitrophe : le RC est valable sur 1 seule commune limitrophe à ce département.	
	10	Autorité Parentale Conjointe (APC) OU	6 points (forfait) + 2 points par an de séparation. Dans la limite de 12 points. Si enfant(s) de moins de 18 ans au 01/09/2025 (distance entre résidence pro du PE et résidence perso du 2 ^e parent = ou > à 15 km aller). PAS de distance pour les PES et les entrants.	=> Complétez la fiche d'observations, joindre la décision de justice. Les points ne seront attribués que sur les vœux précis, classés de manière consécutive, correspondant à l'objectif : se rapprocher du 2 ^e parent dans l'intérêt de l'enfant.	
	11	Parent isolé (PI)	1 point par année de situation justifiée (limite 6 pts) de l' autorité parentale unique (car veuf, célibataire...)	=> Complétez la fiche d'observations, joindre la notification parent isolé de la CAF. Le 1 ^{er} vœu doit impérativement correspondre à la commune susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant. Les vœux doivent être consécutifs.	
Situation perso	12	Handicap (enseignant, conjoint, enfant) ou maladie grave (enfant)	30 points (cumulables) -si le PE ou son/sa conjoint.e est bénéficiaire de l'obligation d'emploi -si l'enfant du PE est reconnu handicapé ou malade	=> Complétez la fiche d'observations ET la demande de priorité et/ou bonification En plus de ces 30 points, le médecin de prévention peut accorder une priorité. Notre article : https://sections.se-unsa.org/31/spip.php?article2349	

Pensez à transmettre à l'administration les annexes nécessaires pour faire valoir les points en orange au plus tard le jour de la fermeture du serveur mouvement.